

en ressort aussi, que leur constitution n'était qu'un pauvre calque de celle de Rome, ou plutôt, ce qui est même chose, qu'ils n'avaient fait que reproduire le type traditionnel dans l'antique Italie : leur système politique, en un mot, était celui d'une cité, non d'un État, avec ses assemblées primaires, à l'allure embarrassée pour ne pas dire impossible, avec son conseil dirigeant, portant en elle tous les germes de l'oligarchie, absolument comme le Sénat romain, avec un exécutif mis aussi dans la main de plusieurs hauts magistrats qui se faisaient concurrence et contre-poids. L'imitation enfin descendait jusque dans les plus minces détails : témoin le consul ou le préteur, qui, revêtu du commandement suprême, chez eux comme chez les Romains, échangeait son titre contre celui d'*Imperator*, après la victoire. Donc aucune différence entre les deux Républiques, de même que sur leurs monnaies la même divinité est au relief de l'*avers* : seule la *légende*, au lieu de *Roma*, porte le nom d'*Italia*. Mais la vraie Rome se distingue essentiellement de la Rome des insurgés : simple ville à l'origine, elle s'est successivement développée : appartenant à la fois aux systèmes de la simple cité et du grand État, elle a marché dans sa voie naturelle d'agrandissement. La nouvelle Italia, au contraire, n'est rien de plus que le congrès de l'insurrection : il y avait pure fiction légale, à déclarer tous les habitants de la péninsule citoyens de la capitale improvisée. Chose remarquable ! La fusion s'opérant tout à coup entre une multitude de cités éparses, et créant ainsi l'unité politique, il semble que ce peuple eût dû toucher du même coup à l'idée du régime représentatif : or loin qu'on en trouve la moindre trace, c'est l'idée contraire qui se manifeste⁴ ; et c'est encore le

⁴ Nous trouvons dans les sources d'ailleurs si rares sur les événements qui nous occupent, la confirmation précise du fait. Citons surtout Diodore [*fragm.*, Dindorf, éd. Didot, p. 538] et Strabon, 5, 4, 2. Celui-ci dit même expressément que le peuple élisait directement les magistrats. On a soutenu, mais sans le prouver, que le

système municipal qui se reproduit exclusivement, et plus inopportunément que jamais. Preuve nouvelle, et la plus décisive de ce fait que, dans le monde ancien, les institutions libres sont partout et toujours inséparables de l'ingérence directe et personnelle du peuple souverain, réuni dans son assemblée primaire, et aussi de l'idée de la cité pure : la notion fondamentale de l'État républicain et constitutionnel tout ensemble ; l'assemblée représentative, expression et émanation de la souveraineté nationale, sans laquelle dans le monde actuel, l'État libre ne saurait se concevoir, toutes ces choses sont œuvres de l'esprit moderne. Revenant aux constitutions des cités de la péninsule, bien qu'avec leurs Sénats jusqu'à un certain point représentatifs, et avec leurs comices rejetés au second plan, elles aient semblé se rapprocher des systèmes politiques de nos jours, je ne crains pas de le dire, ni à Rome ni à Italia, la ligne de démarcation n'a jamais été franchie.

Quoi qu'il en soit, peu de mois après la mort de Drusus, et pendant l'hiver de 663 à 664, la lutte commença entre le *Taureau sabellique*, pour parler comme l'un des insurgés, et la *Louve romaine*. Des deux côtés on fit d'actifs préparatifs : d'immenses approvisionnements en armes, en munitions, en argent, sont accumulés dans Italia. A Rome, on fait venir des provinces, et surtout de Sicile, tous les vivres nécessaires : par prudence, les murs de la ville, longtemps négligés, sont mis en état de défense. Les forces semblaient égales dans les deux camps. Pour suppléer à l'absence des contingents italiques, les Romains élèvent le contingent des milices civiques : ils demandent

Armements.

91. 90 av. J.-C.

Sénat d'Italia était autrement composé que le Sénat romain, et que ses attributions différaient. Naturellement, dès leur première réunion délibérante, les insurgés ont dû songer à donner une représentation égale aux diverses cités de leur ligue : mais je ne lis nulle part que les sénateurs auraient été les députés de ces cités. De même, la mission donnée au Sénat de rédiger la constitution n'exclut pas le moins du monde l'attribution de la *promulgation* appartenant aux magistrats, et celle de la *ratification*, à l'assemblée du peuple.

des soldats à la Gaule cisalpine, devenue entièrement romaine : dix mille de ces derniers sont incorporés dans le seul corps de Campanie¹ : ils en demandent aux Numides et aux autres peuples d'au-delà de la mer : avec l'aide des villes libres de Grèce et d'Asie-Mineure, ils rassemblent une flotte de guerre². Bref, sans compter les garnisons, cent mille hommes au moins sont mobilisés de part et d'autre³ : et l'on peut dire, que sous le rapport de la solidité du soldat, de la tactique et de l'armement, les Italiques ne le cèdent en rien à leurs adversaires.

Les
deux armées
disséminées dans
l'Italie.

Pour les uns et les autres, la conduite de la guerre avait ses difficultés sérieuses. Le champ de l'insurrection immensément étendu : les nombreuses places, tenant pour Rome, éparpillées sur ce même territoire : les Italiques, d'une part, obligés à de longs sièges qui disséminaient leurs forces, en même temps qu'ils avaient à défendre de vastes frontières : les Romains, d'une autre part, ayant à combattre en maints lieux à la fois une révolte partout allumée sans un foyer central : tel est le caractère des opérations qui vont s'ouvrir. Sous ce rapport, le pays insurgé se divisait en deux régions : au nord, dans la contrée qui, allant du *Picenum* et des Abruzzes à la frontière septentrionale de la Campanie, com-

¹ Les plombs de fronde, retrouvés à *Ascoli*, sont aussi la preuve que les Gaulois servaient en grand nombre dans l'armée de Strabon. [V. *infra*.]

78 av. J.-C.

² Il nous est resté un sénatus-consulte romain du 22 mai 676, voté à l'occasion du licenciement de trois capitaines de vaisseau de *Carystos*, de *Clazomènes* et de *Milet*. Il leur est conféré des honneurs et des privilèges, en récompense de leurs bons et fidèles services, depuis le commencement de la guerre italique (664). De même, Memnon⁴ rapporte que deux *trieres* ont été appelées d'*Héraclée-Pontique* pour la guerre sociale, et qu'elles sont rentrées à Héraclée au bout de onze ans, rapportant de grands dons honorifiques.

90.

³ C'est le chiffre d'Appien : et il n'est point exagéré. Parmi les plombs de fronde d'*Ascoli*, il en est qui portent le nom de la vingtième légion.

⁴ Memnon, l'historien d'Héraclée (II^e siècle ap. J.-C.), dont Photius, dans sa *Bibliothèque*, a sauvé quelques fragments. — V. au *Corpus insc. lat.* le *S. C. de Asclepiade, Polystrato, Mentisco*, p. 113 et suiv. Nous l'avons plusieurs fois cité en note à l'appendice du tome III, à propos du *droit d'hospitalité*, p. 399 et suiv.]

prenait tous les pays de langue latine, le Marse Quintus Silo commandait les Italiques, et Publius Rutilius Rufus les Romains, tous deux avec le titre de consuls : dans le sud, comprenant la Campanie, le Samnium et les pays de langue sabellique, le consul des insurgés était le Samnite *Gaius Papius Mutilus* : celui des Romains, *Lucius Julius Caesar*. Sous chacun des deux généraux en chef, on comptait six capitaines en sous-ordre dans les armées italiennes, cinq dans celles de la République, lesquels, à leur tour, dirigeaient l'attaque et la défense, chacun dans le pays qui lui était assigné : les corps consulaires avaient au contraire leur liberté d'action en tous sens, pour pouvoir frapper les coups décisifs. Les plus fameux officiers de Rome, Gaius Marius, *Quintus Catulus*, et les deux consulaires éprouvés sur les champs de bataille de l'Espagne, *Titus Didius* et *Publius Crassus*, s'étaient mis à la disposition des généraux en chef pour les commandements subordonnés : si les Italiques n'avaient pas de noms aussi fameux à leur opposer, la suite pourtant fera voir que leurs chefs n'étaient point inférieurs aux lieutenants romains.

Dans une telle guerre, c'était à ceux-ci que revenait partout l'offensive : ils ne la prirent nulle part avec assez d'énergie. Un fait nous frappe : les Romains, ne concentrant pas leurs troupes, ne purent se jeter en force sur l'ennemi et l'écraser sous le nombre : les insurgés à leur tour ne purent pas faire une pointe sur le Latium, et se précipiter sur la capitale romaine. Mais nous ne savons que peu de chose des détails ; et il y aurait témérité à dire qu'ils auraient été en situation d'agir autrement. La mollesse du gouvernement de Rome a-t-elle contribué au manque d'ensemble dans les opérations ? Chez les insurgés, le même résultat fut-il dû à la faiblesse du lien fédéral entre les cités ? La guerre, ainsi menée, avait de part et d'autre ses victoires et ses défaites : elle se perpétuait sans bataille décisive. Elle présente le tableau d'une suite de combats entre armées luttant simultanément, aujourd'hui combinant

leurs mouvements, et demain isolées : tableau singulièrement confus, et que les traditions aux trois quarts détruites ne permettent pas d'esquisser avec ordre.

Début
de la guerre.

Les
citadelles.

90 av. J.-C.

César
en Campanie
et dans
le Samnium.

Les insurgés
prennent
Æsernia.

Les premiers coups furent portés, comme bien on pense, sur celles des forteresses, fidèles à Rome et situées en pays ennemi, qui avaient aussitôt fermé leurs portes, et recueilli toutes les richesses rapportées de la campagne. Silo se jeta d'abord sur la citadelle qui contenait le pays Marse, la forte ville d'*Albe*¹, pendant que Mutilus marchait contre la ville latine d'*Æsernia*, au cœur du Samnium. Ils se heurtèrent contre une résistance désespérée. Pareilles attaques se déchainèrent sans doute aussi dans le nord, contre *Firmum* [*Fermo*] *Hatria*, *Pinna* [*Civita di Penna*]; et dans le sud, contre Lucérie, Bénévent, Nola et Pæstum : le tout, avant que les Romains ne se fussent montrés sur la frontière du pays, ou lorsque à peine ils y arrivaient. L'armée de César, s'étant rassemblée, au printemps de 664, dans la région campanienne, qui tenait presque tout entière pour Rome, y jeta des garnisons et dans Capoue dont la conservation importait aux finances de la République, à cause de ses terres domaniales, et dans les autres villes principales : puis, passant à l'offensive, elle marcha au secours des divisions romaines engagées en Lucanie et dans le Samnium sous les ordres de Marcus Marcellus et de Publius Crassus. Mais les Samnites et les Marse qui commandait *Publius Vettius Scato* firent essuyer à César un échec sanglant; sur quoi la ville considérable de *Venafrum*² passa aux insurgés, leur livrant les soldats qui la gardaient. *Venafrum* était placée sur la grande voie allant de Campanie dans le *Samnium* : sa défection coupait les communications d'*Æsernia*, déjà serrée de près, et qui ne pouvait plus compter désormais que sur la constance et le courage de sa garnison et de Marcellus, le commandant de la

¹ [*Alba Fucentia* ou *Marsorum*, aujourd'hui encore *Alba*, au nord du lac *Fucin*. Elle avait été assignée pour résidence à Persée.]

² [*Venafrum*, sur le *Volturno*, près *S. Germano*.]

place. Un moment, ils peuvent respirer, grâce à une rapide pointe de Sylla, accouru avec cette audace qu'il a jadis déployée dans sa visite à Bocchus : mais vers la fin de l'année leur opiniâtre bravoure s'use devant l'extrême famine, et ils capitulent. En Lucanie, Publius Crassus, battu aussi par *Lamponius*, est contraint de s'enfermer dans *Grumentum* [aujourd'hui *Agrimonte (Basilicate)*], qui tombe à son tour après un siège long et pénible. Rome avait laissé à elles-mêmes l'Apulie et les contrées méridionales. L'insurrection gagne, et quand Mutilus arrive en Campanie à la tête du corps samnite, le peuple de Nola lui remet la ville et la garnison romaine, dont il fait passer les chefs au fil de l'épée, pendant que le simple soldat est enrôlé dans les troupes victorieuses. Nucérie seule exceptée, toute la Campanie jusqu'au Vésuve est perdue pour Rome. *Salerne*, *Stabies*, *Pompeï*, *Herculanum* se prononcent pour les insurgés. Mutilus envahit sans obstacle toute la région au nord du Vésuve, et avec les Samnites et les Lucaniens vient assiéger *Acerræ* [*Acerra*, près de Naples]. A ce moment, les Numides, très-nombreux dans le corps de César, désertent par bandes, et passent à Mutilus, ou mieux à *Oxyntas*, fils de Jugurtha, lequel est tombé dans les mains des Samnites à la prise de *Vénusie* [*Venosa*], et se montre aujourd'hui dans leurs rangs, vêtu de la pourpre. César ne voit rien de mieux à faire que de renvoyer au plus tôt chez lui tout le contingent africain. Mutilus alors ose donner l'assaut au camp romain : mais il est repoussé; et la cavalerie romaine prenant à dos les Samnites dans leur retraite, ils laissent six mille morts sur le terrain. Pour la première fois depuis l'ouverture de la guerre, les Romains avaient remporté un succès considérable. L'armée aussitôt de proclamer son général *Imperator*, pendant que dans la métropole, les esprits abattus se relèvent. Il est vrai qu'à peu de temps de là le vainqueur à son tour est attaqué par *Marius Egnatius* au passage d'une rivière, et complètement battu : il recule jusqu'à

Prise de Nola.

Perte
de la Campanie.

Teanum, et s'y réorganise. Dès avant l'hiver, l'actif consul de Rome, remis sur pied, va reprendre sa première position sous les murs d'Acerræ, que Mutilus tient toujours assiégée.

Combats
contre
les Marses.

Les opérations, à la même heure, avaient aussi commencé dans l'Italie du milieu. Là, l'insurrection, maîtresse des Abruzzes et de la contrée du lac Fucin, se montrait armée et dangereuse jusque dans le voisinage immédiat de Rome. Une division détachée, sous les ordres de *Gnæus Pompeius Strabo*, avait été envoyée dans le *Picenum*, où, s'appuyant sur Firmum et *Falerio* [aujourd'hui *Falerone*], elle menaçait *Asculum*. D'un autre côté, le gros de l'armée romaine du nord, commandé par le consul Lupus, marchait vers la frontière des pays latin et marse, faisant face à l'ennemi posté à courte distance de Rome sur les voies *Salaria* et *Valeria*¹. Le *Tolenus* (*Turano*), petite rivière qui coupe cette dernière entre Tibur et Alba, et se jette dans le *Velino*, non loin de *Rieti*, séparait les deux armées. Le consul Lupus, impatient d'en finir, dédaigna les conseils importuns de Marius, qui voulait que d'abord on formât par une petite guerre d'escarmouches toute cette jeune armée inhabile encore aux combats. Il avait détaché un corps de dix mille hommes sous *Gaius Perpenna* : ce corps fut complètement battu. Destituant alors Perpenna, il réunit les restes de sa division avec celle que conduisait Marius. Puis prenant l'offensive en dépit de tous les avis, il jette sur le *Tolenus* deux ponts, à peu de distance l'un de l'autre, et le franchit avec toute son armée en deux colonnes, l'une sous ses ordres, l'autre sous ceux de Marius. *Publius Scato* l'attendait avec ses Marses, campé au lieu même où Marius allait passer la rivière. Mais avant que l'ennemi ne fût arrivé sur la rive droite, il ne laissa dans son camp que les postes nécessaires, se

¹ [La première allant au nord-est par la Sabine, conduisait à *Asculum* : la seconde, plus au sud, menait droit à l'est, par *Tibur* et *Alba*, chez les *Pœligniens* et les Marses.]

déroba et prit plus haut une position couverte, d'où, s'élançant tout d'un coup, il attaqua Lupus au moment où celui-ci effectuait son passage, et détruisit ou rejeta dans l'eau tous ses hommes (44 juin 664). Le consul périt avec huit mille des siens. Par compensation, si c'en était une, Marius s'apercevant enfin du départ de Scato, avait mis aussitôt le *Tolenus* derrière lui, et se jetant sur le camp marse l'avait occupé, non sans perte pour ses défenseurs. Le *Tolenus franchi*, une autre victoire remportée sur les *Pœligniens* par *Servius Sulpicius*, obligèrent les Marses à reculer leur ligne de défense; et Marius, placé par le Sénat à la tête des troupes après la mort de Lupus, sut d'ailleurs les empêcher de pousser en avant. Mais voici que bientôt on lui donne pour collègue et pour égal *Quintus Cæpion*, non point tant parce qu'il a été heureux dans je ne sais quel combat que parce qu'à cause de son opposition violente contre Drusus, la veille, il s'est mis en faveur auprès de la chevalerie, maîtresse de la situation dans Rome. Cæpion se laisse prendre à une ruse de Silo, qui fait mine de vouloir lui livrer son armée et l'attire dans une embuscade, où les Marses unis aux Vestins le taillent en pièces, lui et son armée. Marius, de nouveau seul à commander, après la mort de Cæpion, se défend opiniâtement, empêche l'ennemi de profiter de son succès; puis, peu à peu pénètre au cœur du pays. Se refusant longtemps à tout combat décisif, il choisit enfin son heure, et triomphe de son fougueux adversaire. Le chef des *Marrucins*, *Herius Asinius*, reste sur le terrain. Peu après, Marius rejoint la division de l'armée du sud que commande Sylla, et les Marses sont une seconde fois défaits. Cette seconde bataille était un vrai désastre et leur coûta six mille hommes : toutefois l'honneur de la journée fut davantage attribué au jeune officier : si Marius avait engagé l'action et vaincu, Sylla, coupant la retraite à l'ennemi, lui avait tué plus de monde.

Défaite et mort
de Lupus.

90 av. J.-C.

Pendant que la guerre sévit avec violence et des succès

Guerre
du Picenum.

divers autour du lac Fucin, le corps du Picenum, sous les ordres de Strabon, a eu aussi ses combats heureux et malheureux. Les chefs insurgés, *Gaius Judacilius* d'Asculum, *Publius Vettius Scato* et *Titus Lafrenius*, avec leurs forces combinées, avaient attaqué les Romains. Ceux-ci, battus, s'étaient retirés dans *Firmum*, où Lafrenius assiégeait Strabon. Pendant ce temps, Judacilius, poussant en Apulie, gagnait à l'insurrection Canusium, Vénusie et les autres villes du pays tenant encore pour Rome. Mais après sa victoire sur les Pœligniens, Servius Sulpicius voyant le terrain déblayé devant lui s'enfonça à son tour dans le Picenum, et marcha au secours de Strabon. Celui-ci, par un retour offensif, prend Lafrenius en tête, pendant que Sulpicius l'attaque en queue : le camp ennemi est incendié : Lafrenius tombe, et le reste de ses soldats se débande et court se réfugier dans Asculum. La situation s'est du tout au tout modifiée dans le Picenum : avant, les Romains assiégés se tenaient dans Firmum ; à leur tour, aujourd'hui, les Italiques sont enfermés dans Asculum : la guerre encore une fois se change en un investissement.

Combats
dans l'Ombrie
et l'Étrurie.

Enfin, et dans le cours de la même année, comme si ce n'eût point été assez des luttes engagées avec des fortunes si diverses dans l'Italie du sud et dans l'Italie du milieu, un troisième incendie s'était allumé dans la région du nord. Excitées par la vue des dangers que courait la République après les premiers mois de la guerre, un grand nombre des villes de l'Ombrie et plusieurs cités étrusques s'étaient déclarées pour l'insurrection. Il fallut envoyer contre les Ombriens *Aulus Plotius*, contre les Étrusques *Lucius Porcius Caton*. Mais ici, les Romains n'avaient point affaire à un ennemi aussi énergique que le peuple marse et le peuple samnite : partout, ils abattirent la révolte et demeurèrent maîtres du terrain.

Ainsi prit fin la première et dure année de la révolte, laissant derrière elle, dans la politique et dans les choses

de la guerre, de sombres souvenirs et de redoutables perspectives. Les deux armées romaines, celle envoyée contre les Marse et celle de Campanie, affaiblies par de sanglants désastres, se montraient découragées, l'armée du nord, réduite à n'opérer qu'en vue de couvrir la métropole ; le corps du sud, aux environs de Naples, sérieusement menacé dans ses communications, puisque les insurgés pouvaient sans peine s'élancer de la région marse ou samnite, et se cantonner en force entre Rome et la Campanie. Il parut nécessaire d'établir une chaîne de postes entre Cumes et la capitale. Au point de vue politique, l'insurrection, dans les douze mois qui venaient de s'écouler, avait partout conquis du terrain. Quels symptômes effrayants que la défection de Nola, que la capitulation si prompte de la forte et grande colonie latine de Vénusie, que le soulèvement des Ombriens et des Étrusques ! La symmachie romaine était ébranlée sur sa base, et semblait devoir s'écrouler avant la dernière épreuve. Déjà il avait fallu demander aux citoyens les plus extrêmes efforts ; déjà, pour la ligne des postes le long des côtes latines et campaniennes, il avait fallu enrôler six mille affranchis dans les légions, condamner enfin les alliés restés fidèles aux plus durs sacrifices : à tendre davantage la corde, il y avait danger de la faire éclater. La population romaine cédait à un découragement incroyable. Après la bataille du Tolenus, quand les cadavres du consul et des nombreux et illustres citoyens tombés avec lui avaient été rapportés du champ de bataille voisin dans la ville pour la cérémonie des funérailles ; quand, en signe de deuil public, les magistrats avaient quitté la pourpre et leurs insignes ; quand le gouvernement avait dû ordonner à tous les habitants de s'armer au plus vite, le désespoir avait saisi la foule : elle crut que tout était perdu. Elle reprit un peu de cœur en apprenant la victoire de César à *Acerræ*, celle de Strabon dans le *Picenum* : à la nouvelle du premier de ces succès, on avait échangé le vêtement de guerre contre

Résultats
fâcheux de la
première
année
de la guerre.

Découragement
de Rome.

la tunique de ville : à celle du second combat, on avait quitté l'appareil du deuil. Quoi qu'il en soit, il n'était pas douteux qu'en somme la République avait eu le dessous : ni dans le Sénat, ni dans le peuple ne se produisait l'invincible élan qui, au travers des crises de la guerre d'Hannibal, avait enfin porté Rome au triomphe. Comme autrefois, on avait entamé la guerre avec toutes sortes de dédains pour l'ennemi : comment la poursuivre et la finir ainsi qu'autrefois ? A l'obstination patriotique, à la rectitude solide et puissante n'avait-on pas laissé succéder la lâcheté et la faiblesse ? Dès la première année, nous voyons la politique romaine changer au dedans et au dehors, et incliner vers une transaction. Certes en agissant ainsi, on agissait prudemment, autant que faire se pouvait : non que par là j'entende que sous la pression et le bruit de la guerre la nécessité exigeât des concessions désavantageuses. Je veux dire au contraire que dans la réalité, l'objet même de la lutte, la perpétuité de la suprématie politique des Romains sur les Italiques, était en définitive plus dommageable qu'utile à la République. Il arrive souvent, dans la vie des nations, qu'une faute se répare par une autre faute : ici, le mal né de l'entêtement égoïste se répara, jusqu'à un certain point, par la lâcheté. Le début de l'année 664 avait marqué par le rejet absolu de l'arrangement proposé par l'insurrection, et par l'ouverture d'une guerre de procès, où les capitalistes, ces plus ardents défenseurs de l'égoïsme patriote, assouvissaient leur vengeance sur tous ceux qu'on soupçonnait de *modérantisme*, et d'habile condescendance. Aujourd'hui le tribun *Marcus Plautius Silvanus*, entré en charge le 10 décembre de cette même année, vient proposer une loi qui enlève la juridiction des cas de haute trahison aux jurés de la caste financière pour la donner à d'autres juges au libre choix des tribus, en dehors de toutes conditions de *classes*. D'où la conséquence que la *commission perpétuelle* dont il s'agit, après avoir été le fléau du parti modéré

90 av. J.-C.

Revirement
dans les procès
politiques.

allait devenir le fléau des *ultras*. On la vit bientôt mettre en jugement et exiler son propre fondateur, Quintus Varius, à qui l'opinion publique reprochait les plus exécrables forfaits démocratiques, l'empoisonnement de Quintus Metellus, et le meurtre de Drusus. Certes, le revirement politique était des moins déguisés. Même changement, et changement plus grave encore, dans la conduite tenue au dehors à l'égard des Italiques. Trois cents ans juste s'étaient écoulés depuis que Rome avait pour la dernière fois subi la paix dictée par le vainqueur : le jour de l'humiliation était revenu : elle souhaitait la paix ; et la paix n'était possible qu'en subissant, en partie, les conditions de ses adversaires. Au regard des cités insurgées qui, les armes à la main, voulaient l'abattre et la détruire, la haine était trop forte pour qu'on se condamnât à satisfaire à leurs exigences : l'eût-on fait d'ailleurs que peut-être à cette heure elles eussent refusé les offres. Mais en accordant aux villes fidèles, et sous certaines restrictions, les demandes qu'elles avaient originellement formulées, on se donnait d'une part les apparences de la concession benévole ; de l'autre, on empêchait la consolidation de la fédération insurgée, consolidation autrement inévitable, et on lui barrait le chemin du succès. Ainsi donc, au moment où les épées frappaient aux portes de la cité romaine si longtemps fermées devant les sollicitateurs, on vit celles-ci soudain s'ouvrir, s'ouvrir à demi, je le reconnais ; et encore, les nouveaux admis ne trouvèrent-ils qu'un accueil blessant, et à contre-cœur. Une loi votée sur la rogation du consul Lucius Cæsar¹ conféra le titre de citoyen romain à tous les citoyens des villes fédérées italiques, non ouvertement insurgées : une seconde loi des

La cité
est donnée
aux Italiques
demeurés fidèles
ou qui
se soumettent.

¹ La loi *Julia [de civitate]* date certainement des derniers mois de 664, car César, pendant la belle saison, avait tenu la campagne : la loi *Plautia [judiciaria]*, vraisemblablement et suivant la règle qui assignait aux motions des tribuns l'époque immédiate de leur entrée en fonctions, est du mois de décembre 664 ou du mois de janvier 665.

90 av. J.-C.

90.
89.

tribuns *Marcus Plautius Silvanus* et *Gaius Papirius Carbon* impartit à tout individu italique, citoyen ou simple domicilié, un délai de deux mois, pendant lequel il lui était facultatif d'acquiescer les mêmes droits, pourvu qu'il allât faire sa déclaration devant le magistrat de la République. Mais les nouveaux citoyens, comme on l'avait fait pour les affranchis, n'avaient le vote politique que sous certaines conditions plus étroites. Sur les trente-cinq tribus, il n'en était que cinq dans lesquelles ils pussent se faire inscrire : tandis que quatre seulement s'ouvraient pour les affranchis. Et la restriction d'ailleurs était-elle personnelle, ou mieux, comme il semble, était-elle héréditaire? On ne saurait le décider, preuves en main. Enfin cette grande mesure libérale ne s'étendait pas au delà de l'Italie propre, qui s'arrêtait alors un peu au nord de Florence et d'Ancône.

Le
droit latin donné
aux Gaulois
italiques.

89 av. J.-C.

Dans la Cisalpine, pays étranger en réalité, mais qui depuis longues années faisait partie de l'Italie sous le rapport de l'administration et de la colonisation, toutes les colonies du droit latin furent traitées comme les villes italiques. Quant aux autres villes simplement fédérées, celles, d'ailleurs peu nombreuses, situées en deçà du Pô, obtinrent le droit de cité : mais, aux termes d'une loi votée sur la motion du consul Strabon, en 665, le pays d'entre le fleuve et les Alpes reçut l'organisation des cités purement italiques : c'est à savoir, que les localités non indépendantes, les bourgs des vallées des Alpes, par exemple, furent rattachées aux cités voisines par le lien d'une suzeraineté effective et d'un tribut, sans que d'ailleurs celles-ci fussent admises au droit civique de Rome. Assimilées aux colonies latines, par fiction légale, elles obtinrent les franchises qui jusque-là avaient appartenu aux villes latines du moindre droit. Ainsi, désormais, l'Italie aura sa frontière réelle sur le Pô, le territoire transpadan devenant *pays antérieur*. Ce fait est facilement explicable. La région d'entre l'Apennin et le Pô s'était

depuis longtemps modelée sur le système italique : mais au nord, où ne se voyaient nulles colonies latines ou romaines, sauf *Ivrée* et *Aquilée*, et où les races indigènes n'avaient été en aucune façon refoulées, comme les indigènes du sud, le système celtique et les institutions cantonales gauloises survivaient en grande partie.

Si larges que semblent les concessions faites, alors qu'on se reporte au système exclusif et fermé pendant cent cinquante ans de la cité Rome, encore n'en faut-il point conclure que la République, en les accordant, payait le prix de sa capitulation avec les insurgés. Loin de là, elle voulait seulement affermir dans le devoir les cités hésitantes, celles qui menaçaient de passer à l'ennemi : elle voulait aussi appeler à elle le plus grand nombre possible de transfuges. Maintenant, quelle a été dans l'application l'importance réelle des lois *de civitate*, notamment de celle de César? Impossible de le préciser : nous ne savons qu'en gros la grandeur de l'insurrection au moment de leur promulgation. En tous cas, un résultat précieux était acquis : ces lois faisaient entrer dans la société romaine, sauf quelques villes passées à la révolte, toutes les cités du droit latin, débris de l'ancienne ligue latine, comme Tibur et Præneste, ou colonies d'un âge plus récent. De plus, l'effet de la loi de César s'étendit jusque sur les villes fédérales disséminées dans la région d'entre Pô et Apennin, sur Ravenne, par exemple, sur un bon nombre de cités étrusques, sur les villes alliées de l'Italie du sud, Nucérie, Naples, et autres. Si parmi ces dernières il s'en trouva qui, dotées déjà de franchises privilégiées, hésitèrent à accepter le nouveau droit civique de Rome ; si Naples, par exemple, ne voulut pas se désister du bénéfice de ses anciens pactes avec la République, lesquels y assuraient aux citoyens l'exemption de la milice, la pratique de leur constitution hellénique, et peut-être même le libre usage du domaine public local, rien de plus facile à comprendre qu'une telle résistance. Rome négocia : et il

ressort des traités conclus alors que Naples, que Rhegium, et plusieurs autres cités gréco-italiennes, même après leur entrée dans l'association civique des Romains, gardèrent et leurs institutions communales, et l'usage officiel de leur langue. En résumé, les lois nouvelles élargissaient extraordinairement la cité romaine : celle-ci s'accroissait de toutes les villes si nombreuses, si importantes, disséminées dans la péninsule, du détroit de Sicile aux rives du Pô. En outre, en donnant à la région transpadane jusqu'aux Alpes les privilèges du droit fédéral le plus favorisé, Rome leur ouvrait aussi la perspective légale de l'admission à la cité pleine et entière, dans un avenir prochain.

Deuxième année
de la
guerre.

Ainsi fortifiés par les concessions octroyées à ceux dont la foi n'était que chancelante, les Romains rentrèrent courageusement dans la lutte contre les nationalités révoltées. Portant la hache dans leurs propres institutions politiques, ils avaient fait la part du feu, pour l'empêcher de s'étendre; et à dater de ce jour, en effet, la conflagration n'envahit pas de territoires nouveaux. Un instant allumée en Étrurie et en Ombrie, elle s'éteignit presque aussitôt, et d'une façon surprenante, bien moins sous le poids des armes romaines que par l'effet de la loi *Julia*. Dans les anciennes colonies du droit latin, dans la région si peuplée du Pô, la République trouva tout-à-coup de vastes et sûres ressources, qui réunies à celles fournies par la population citoyenne, permirent de songer à vaincre l'incendie désormais isolé. Les deux commandants en chef revinrent à Rome, sur ces entrefaites : César, en qualité de censeur élu; Marius, parce que ses opérations ayant semblé entachées d'incertitude et de lenteur, il avait encouru le blâme. Le vieux général, disait-on, marchait affaibli sous le poids de ses soixante-six années. Reproche injuste, selon toute apparence! Durant son séjour à Rome, on le vit aller tous les jours à la *Palæstre*, y faisant parade de sa vigueur physique. Sa dernière campagne d'ailleurs, avait attesté qu'il n'était point déchu de sa capacité mili-

L'Étrurie
et l'Ombrie
pacifiées.

taire d'autrefois : mais il ne lui avait pas été donné de se signaler par quelques-uns de ces succès éclatants, qui seuls eussent pu racheter sa banqueroute politique aux yeux de l'opinion : à son grand désespoir, on rejeta au vieux fer sans plus de cérémonie son épée, jadis illustre. A sa place, le consul de l'année, Lucius Porcius Caton, recommandé par sa campagne d'Étrurie, prit le commandement de l'armée qui opérait chez les Marses. A l'armée de Campanie, César eut pour successeur Lucius Sylla, son lieutenant, à qui l'on était redevable des résultats les plus heureux de l'année précédente. Quant à Gnaeus Strabon, promu aussi au consulat, il resta dans le Picenum, où il n'avait qu'à continuer le cours de ses exploits.

La seconde campagne (665) s'ouvrit pendant l'hiver même par un mouvement hardi des insurgés. On les vit tout-à-coup, renouvelant les grandes tentatives de la guerre épique du Samnium, lancer un corps de quinze mille Marses dans l'Italie du nord, au secours de l'insurrection fermentant alors en Étrurie. Mais Strabon, dont ils avaient à traverser la province, leur barra la route, et les battit complètement : bien peu revinrent dans leur patrie. Puis, la saison permettant aux Romains de reprendre l'offensive, Caton, à son tour, entra chez les Marses, et s'enfonça jusqu'au cœur du pays, après une série de combats heureux. Mais il veut enlever d'assaut le camp ennemi, aux alentours du lac Fucin. Là, il trouve la mort, et Strabon demeure seul chargé de la conduite des opérations militaires dans la moyenne Italie. Il se partage dès lors entre le siège d'Asculum, qu'il continue, et l'œuvre de la réduction des pays marses, sabelliques et apuliens. Le chef insurgé Judacilius accourt avec ses Picentins devant sa ville natale qu'il veut à tout prix dégager, et fond sur l'assiégeant, que la garnison d'Asculum vient aussi attaquer jusque dans ses lignes. En ce jour soixante-quinze mille Romains combattirent, dit-on, contre soixante mille Italiens. La victoire resta aux premiers. Judacilius, toute-

89 av. J.-C.

La guerre
dans
le Picenum.

Siège
d'Asculum.